



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.107**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25928- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES
REPARATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



05.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/03/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 05-TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMÉLIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération porte sur un marché de **travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de l'éclairage public à Aix en Provence.**

Il s'agit du renouvellement d'un marché à bons de commande qui est parvenu à échéance le 31 décembre 2012, à la suite de sa non reconduction.

Cet appel d'offres comprend l'ensemble des ouvrages nécessaires à la construction de réseaux et la réalisation de projets d'éclairage public (notamment commandes des fournitures, dépose des lanternes sur les mâts existants, câblage des candélabres, essais et contrôles de conformité, terrassements en tranchée, etc.).

Le marché sera conclu pour un seuil maximum de **4 000 000 € HT par période.**

Il sera conclu pour une période initiale courant à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2013.

Il pourra être reconduit de manière expresse 3 fois une année, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2016.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (60 %),**
- **la valeur technique (40 %).**

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la presse le 02/11/2012. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP..... le 06/11/2012
- JOUE.....06/11/2012
- LE MONITEUR.....le 09/11/2012
- Sites Mairie.....le 02/11/2012

Les DCE ont été mis en ligne sur le site Achatpublic.com le 02/11/2012.

La date limite de réception des plis avait été fixée au **7 janvier 2013 12 h 00.**

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis en séance le 21 février 2013, ont décidé de retenir l'offre proposée par le groupement COFELY INEO RESEAUX SUD EST-SNEF, classée en première position après analyse.

AUTORISER : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer le marché relatif aux travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de l'éclairage public à Aix en Provence, ainsi que ses éventuelles reconductions, avec le groupement COFELY INEO RESEAUX SUD EST-SNEF pour un montant maximum par période de 4 000 000 € HT.

2013.107 - MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMENAGEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**